

## Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 15 avril 2024

\*\*\*

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe GINDER, Maire, sur convocation écrite adressée individuellement à chaque membre du conseil par Monsieur le Maire le 09 avril 2024.

**Etaient présents :** P. Ginder - Y. Meyer - A. Letienne - A. Sutter - H. Goepfert - Y. Berreur - J. Belcastro - C. Jusseron - P.Y Schwartz - S. Vogt - J.C. Spinnhirny

**Absents excusés :**

**Absent :**

En application de l'article L2541-6 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, désigne Madame Anne BEZARD, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

### APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU.

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2024 ne soulève pas d'observations et est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur Yves MEYER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire expose que le Compte Administratif de la commune, exercice 2023 se solde par :

un excédent de fonctionnement de: 355 843.57 €

un déficit d'investissement de : 79 304.32 €

Puis il développe les différents chapitres de ce document comptable.

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Fixe** comme suit les résultats :

	EXCEDENT	DEFICIT
Section fonctionnement	355 843.57 €	
Section investissement		79 304.32 €
<b>Excédent global</b>	<b>276 539.25 €</b>	

**Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

**Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif exercice 2023,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur P. GINDER, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 :

Constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de **355 843.57 €**

et un déficit d'investissement de **79 304.32 €**

**Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :**

Article 002 (excédent de fonct. reporté) : 276 539.25 €

Article 1068 (affectation en réserve) : 79 304.32 €

Article 001 (déficit d'investissement reporté) : 79 304.32 €

### **TAUX D'IMPOSITION 2024**

Le Conseil municipal de BRINCKHEIM, délibérant sur les taux d'imposition des trois taxes locales, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux pour l'année 2024.

	<b>Taux</b>	<b>Produits</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>25.98 %</b>	<b>104 881 €</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>70.12 %</b>	<b>12 692 €</b>
<b>Taxe habitation</b>	<b>18.57 %</b>	<b>3 900</b>

## **BUDGET PRIMITIF**

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif (budget M57) pour 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

**587 979.25 €** pour la section de fonctionnement

**234 460.88 €** pour la section d'investissement.

## **ABANDON DE CREANCES**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'abandonner deux créances détaillées ainsi :

\*2 137.42 € résultant des factures de consommation d'eau de Madame O'CONNOR qui a quitté le village depuis plus de 5 ans sans laisser d'adresse.

\*3 225.60 € suite à la réparation de la borne incendie qui a été endommagé lors des travaux de construction de la maison rue des Mésanges et dont l'entreprise responsable des faits a fait faillite.

Le conseil municipal à l'unanimité, après délibération vote pour l'abandon de créances à hauteur de 5 363.02 € qui sera mandatée au compte 6541

## **PARTICIPATION PERMIS POIDS-LOURD**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il manque des conducteurs poids-lourd au sein du corps de sapeurs-pompiers de Brinckheim. Pour motiver les pompiers volontaires à passer ce permis, il propose que la commune prenne en charge 1/3 du montant du permis, l'amicale des sapeurs-pompiers prendrait aussi 1/3 à leur charge, cela permettrait au sapeur-pompier de ne payer qu'1/3. Il propose ainsi de signer une convention tripartite, le sapeur-pompier s'engageant obligatoirement pour 5 ans au sein des pompiers de Brinckheim auquel cas il rembourserait les frais engagés par la commune et l'amicale.

Le conseil municipal à l'unanimité, après délibération donne son accord pour la participation et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

## **SUBSTITUTION DE LA COMMUNE POUR LA PERCEPTION DU RPODUIT DE LA TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE**

**Vu** l'article 54 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) par la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) ;

**Vu** l'article L. 2333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes ;

Le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération sera adressée à M. le Préfet, sous couvert de M. le Sous-Préfet, et au Président de TEA qui en informera les collectivités membres.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### **URBANISME**

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanismes déposés depuis le dernier conseil municipal :

\*La déclaration préalable déposée par l'entreprise Agrisun pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la maison sise 4 rue des Chasseurs

\*La déclaration préalable déposée par Madame Enderlin Marie demeurant 15 rue du Rhin pour le changement de fenêtres, pose de baies vitrées, de fenêtres de toit et changement de la porte d'entrée.

\*La déclaration préalable déposée par Madame Vogt Sandrine demeurant 6 rue des Abeilles pour la pose de panneaux photovoltaïques

\*La déclaration préalable déposée par Monsieur Vogt Patrick demeurant 4 rue des Abeilles pour la pose de panneaux photovoltaïques

\*La déclaration préalable déposée par Monsieur Peter Pascal demeurant 36 rue du 19 Novembre pour l'installation d'une piscine et d'un mur de clôture

\*La déclaration préalable déposée par Monsieur Tissot Michel demeurant 3 rue des Vignes pour la pose de panneaux photovoltaïques

\*Le certificat d'urbanisme d'information pour la vente de terrains rue des Vergers

\*Le certificat d'urbanisme d'information pour la vente de la maison sise 11 rue du Rhin

### **DIVERS**

\*Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de Monsieur Gschwind Patrick

\*Il remercie la commission finance ainsi que la secrétaire pour la préparation du budget

\*Il remercie les 24 participants à la matinée Oschterputz

Le Maire : Philippe GINDER

